L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI, 29 NOVEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN jeune homme, 18 ans, Français, écrivant vite et bien et connaissant le travail de bureaux, demande emploi quelconque. Ecrire ou s'adresser à M. Henri Fraisse, 7 rue Hôpital, chez Me A. Martin. 28 nov—6f

DEMANDES.

ON demande—Une cuisinière et un aide dans une cuisine de restaurant en ville. S'adresser "American Employment Co." 79 Bienville. 29 nov—1f

ON demande—Un professeur français pour enseigner à un jeune homme le premier cours de "Chardenal," pendant une heure environ de l'après midi, trois fois par semaine. S'adresser par la poste, Boite 2009. 28nov—2t

A VENDRE.

A VENDRE—Une charrette à lait, une paire de bidons, un cheval et la clientèle. S'adresser à John Saltzman, Mitteburg, Lne. 29 nov—7f

EXCELLENTE OCCASION.—A vendre pour raison de santé, une grocerie et buvette, bien achalandée, bien située dans le Second District. S'adresser à E. D. Bureau de l'Abeille. 1e nov—1 m

A VENDRE—Une charmante résidence en bois style moderne à deux étages, coin des rues Ursulines et Prieur, avec une cuisine en bois à deux étages attenant à la propriété, grande cour, jardin avec fleurs, serre, arbres fruitiers, écurie, etc. Le tout en parfait état. S'adresser à G. A. Lanaux, 71 Decatur. 31 oct—1m

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Louis R. Shanks vs ses créanciers—No 25,503—Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis R. Shanks soit et est par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John T. Michel, Esq., notaire en cette ville, le LUNDI, 10ème jour de décembre 1888, à 11 heures A. M., à son bureau No 130 rue Gravier, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes ces affaires qui peuvent être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 26 novembre 1888.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

27nov—3f au 10 déc

Alex Kalman vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,076—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par Rudolph Hecht, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.

25 nov—25 29—4déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,470—Division C—Ordre de Cour—[illegible] ne Selles vs. ses créanciers—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire [illegible] soit tenue pardevant W. M. Garley, notaire, à son bureau No 47 rue du Camp, en cette ville, le MERCREDI, 26me jour de décembre 1888, dans le but de voter sur l'application du pétitionnaire pour un répit de six et douze mois pour le paiement de ses dettes, et que ses créanciers soient notifiés d'assister à la dite réunion, et qu'avis en soit donné; que Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 21 novembre 1888.

Signé F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme,

M. GUIRAUD, Député Greffier.

22 nov—3f au 21 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Conway & Carter, créanciers vs leurs créanciers—No 25,318—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés des pétitionnaires [illegible] Constant Conway et [illegible] Carter [illegible] soit et est par le présent acceptée au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., notaire, en cette ville, le LUNDI 10 [illegible] décembre 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et déterminer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes ces affaires qui pourront leur être présentées, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Ambroise Smith, avocat, soit nommé [illegible] représenter les créanciers absents.

Nlle Orléans 5 novembre 1888.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

6 nov—3f au 10 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis Braun vs. ses créanciers—No 25,2[illegible]—Division A—[illegible]

Nouvelle-Orléans, [illegible] 1888.

Signé FRED. W. KING, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

13 nov—3f au [illegible] déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,290—Division A—[illegible]

Nouvelle-Orléans, [illegible] 1888.

(Signé) FRED. D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour, Division A, [illegible] en congé.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

3 nov—3f au 10 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—William et John H. [illegible]—No 25,252—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par [illegible] de William Hey [illegible] et est acceptée pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit tenue pardevant Fred. Zengel, notaire, en cette ville, à son bureau, No [illegible] rue [illegible] en cette ville, [illegible] 1888 à 11 heures a. m. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que E. D. [illegible], Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1888.

(Signé) FRED. D. KING,

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, actuellement en congé.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

30 oct—3f au 30 nov

ETAT DE SITUATION TRIMESTRIEL

—DE LA—

Banque d'Epargnes Germania,

NO. 51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 30 septembre 1888.

ACTIF

Actions et bons		$180,853 75
Prêts sur hypothèque		90,969 50
Prêts à échéance (avec dépôts de titres comme garantie)		28,450 00
Prêts sur demande—garanties par dépôts de titres (collatérals)		460,591 90
Dépenses courantes et taxes payées		3,321 10
Numéraire	$56,358 65	
Divers comptant	2,234 71	58,593 36
Total		$822,779 71

PASSIF

Capital payé		$100,000 00
Profits non divisés	49,149 86	45,149 86
Moins dividendes payés aux actionnaires 1er juillet 1888	4,000 00	
	$45,149 86	
Intérêt encaissé		958,785 00
Dû aux déposants		667,657 00
Dividendes non réclamés		384 00
Total		$822,779 71

G. AD. BLAFFER, Caissier.

Fait et signé sous serment pardevant moi ce 29e jour de septembre A. D. 1888.

ROBERT P. UPTON, Notaire.

30 sept—3f

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The Bee is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum $12; six months $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum $3; six months $1.50; three months, 75 cents.

AVIS DE SUCCESSION.

Haynes & Rogers, Wm. D. Haynes et Andrew Y Rogers vs. Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,906—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par James P. Hayden, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.

29nov—29—déc 4 8

Succession de Mme Hattie Longshore, veuve de Charles Thorn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 24,432—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Noah W. Longshore, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

28 nov—28—2 7 déc

Succession de Louis Guion.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,478—Division A—Attendu que Mme Julie Marie Louise Guion, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Guion, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

27 nov—27—2 6 déc

Succession de Joachim Rapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,501—Division D. Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joachim Rapp, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

27 nov—2 6 déc

Succession de Coloma Bilbeny, veuve de Simon Bidal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,493—Division A—Attendu que Charles J. Gauthreaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Coloma Bilbeny, veuve de Simon Bidal, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

25 nov—25 29—déc 4

Succession de Augustin Burke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,73—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles la pétition présentée par Thomas Gilmore pour obtenir sa décharge comme exécuteur testamentaire du testament de feu Augustin Burke ne serait pas accordée par la Cour.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

23 nov—23 28—2 déc

Succession de Bridget Murray, épouse de George Grover.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,139—Division A—Attendu que J. G. Spot a présenté à la Cour [illegible] de la succession de feue Bridget Murray, épouse de George Grover, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

20 nov—20 24 29 nov

Succession de Saml. L. James.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,102—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par [illegible] testamentaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

[illegible] 21 28—2 déc

Succession de Peter Burrill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,470—Division [illegible]—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Burrill, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

[illegible]

Succession de Bridget Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division A—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécution testamentaire dans la succession de [illegible], avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

[illegible]

Crescent Insurance Company.

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS.

Établie comme compagnie mutuelle en 1849. [illegible] en 1860.

CAPITAL EN ARGENT $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixe [illegible] contre des [illegible] d'incendie.

W. R. LYMAN .... Président
J. H. OGLESBY .... Vice-Président
CHAS. E. RICE .... Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling	Chas. M. Whitney,
Geo. W. Sentell,	J. H. Oglesby,
C. Marmon,	W. R. Lyman,
L. J. Bess,	Chandler B. Dolsen,
[illegible]	S. C. Coulon,
R. F. W. Buchman,	Charles Newman
Joseph Kohn,	M. Gillis,
James T. Reid	Chas. E. Rice,
D. R. Calder.	

Voyez nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas.

Dix-huitième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans,

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1887:

Primes reçues:

Sur risques de feu		$225,406 98
Sur risques de marine		3,756 82
Sur risques de rivière		3,110 34
		$282,274 14
A ajouter, primes non acquises de 1886		70,255 00
Primes totales		$302,529 14
A ajouter, intérêts et profits et pertes		27,397 12
Revenus		$329,926 26
A déduire, pertes payées		
Sur risques de feu	$119,852 81	
Sur risques de marine	7,199 67	
Sur risques de rivière	155 63	
Total des pertes payées	$127,208 11	
Retour de primes et cancellations	5,221 17	
Commissions	35,857 24	
Réassurances	17,869 51	
Licences	000 00	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, levers, publications, etc.	34,406 30	
Déboursés		$221,642 36
Surplus		$108,283 90
Primes non acquises de 1887	$60,695 00	
Pertes ajustées et non ajustées	34,000 00	94,695 00
Bénéfice net		$13,588 90

ACTIF.

Argent en caisse	$34,758 84
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	13,912 61
$10,000 Bons des Etats Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle Orléans	134,310 00
$53,200 Bons à Primes de la Nlle-Orléans (dont $2,100 sont des Drawn bonds)	71,953 00
Primes en voie de recouvrement	12,628 77
Prêts sur hypothèque	42,484 34
Effets à recevoir	3,035 00
Billets à recevoir pour primes	3,421 65
Actions et autres valeurs	12,144 80
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$358,844 01

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX Jr., Secrétaire.

G. LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 88.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

17 jan—1m

NOUVELLE ADRESSE.

M. Charles Tesint, dont l'Abeille a annoncé le désastre par l'incendie du 21, demeure actuellement rue Bourbon, 75, près Conti, au premier étage.

—Voir le journal de samedi dernier, 22 du courant. 30 sept—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

COMMISSAIRES.

TIRAGE COLOSSAL

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 18 DEC, 1888

GROS LOT:

$600,000

100,000 Billets à Quarante Dollars. Demi-Billet $20; Quart de Billet $10 00; Huitième de Billet $5; Vingtième de Billet $2; Quarantième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000, soit	$600,000
1 Lot de	200,000,	200,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
2 Lots de	25,000,	50,000
5 Lots de	10,000,	50,000
12 Lots de	5,000,	60,000
25 Lots de	2,000,	50,000
100 Lots de	800	80,000
200 Lots de	400,	80,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de $800,	80,000
100 Lots de $400,	40,000

Trois numéros de terminaison.

99 Lots de $800, soit	$79,200
99 Lots de $400,	39,600

Deux numéros de terminaison.

900 Lots de $200, soit	$180,000
900 Lots de $200,	180,000

3,146 Lots se montant à ... $2,118,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. S'adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES POUR TAXES D'ETAT

NLLE-ORLEANS, Lne, 20 nov. 1888.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. V. & A. Meyer, Débiteurs Délinquants pour Taxes, Premier District, paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 3 décembre 1888, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	$1,500
Taxes pour l'année 1887	1,500
Taxes pour l'année 1886	1,500
Taxes pour l'année 1885	750

A savoir: sur les lieux No 71, rue Baronne, Premier District—

1. Le contenu du bureau No 71, rue Baronne, consistant en un coffre-fort en fer, en tables pour coton, bureau et installations, etc.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci-dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats-Unis.

C. HARRISON PARKER,

Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans. 21 nov—21,26,29—déc 3

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté le 1er juin 1888 et d'un ordre additionnel de vente daté le 19 octobre 1888, les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 22 décembre 1888, à midi de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans l'ilet No 818, borné par les rues Murat, Gasquet, Olympia et Canal, d'après une esquisse faite par Arthur de Armas, voyer, datée 26 décembre 1871, et enregistrée au bureau du Shérif Civil, et mesurant, en mesure américaine, d'après la dite esquisse, comme suit: Commençant à une distance de 47 pieds, 11 pouces et 2 lignes de l'encoignure des rues Murat et Gasquet, la dite portion de terre a une façade de 131 pieds 9 pouces sur la rue Murat et commençant à une distance de 93 pieds 2 pouces et 2 lignes du coin des rues Murat et Gasquet la dite portion de terre a une façade de 26 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Gasquet—la profondeur de la dite portion de terre étant de 159 pieds 8 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet étant 120 pieds la mesure sur la ligne oblique coupant de la rue Murat à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes, le tout subdivisé en cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

Conditions.—Un quart ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un, deux et trois ans en billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final et garantis par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur la dite propriété avec les clauses de garantie usuelles de bon alienando et cinq pour cent frais d'avocat compris dans l'acte de vente et les acquéreurs assumeront le paiement des taxes exigibles pour l'année actuelle 1888 au dessus du montant de son adjudication.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 nov—19 26 nov—3 10 17 22 déc

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Shérif et Syndic.

D'une Plantation de valeur dans la Paroisse Terrebonne, connue comme Plantation Evergreen.

Comprenant la résidence, cuisine et dépendances, sucrerie, cabanes, machines, installations, mulets, bêtes à cornes, wagons, charrettes, charrues et tous les ustensiles de la ferme, etc.

A des conditions faciles.

Dans l'affaire de H. Groebel & Co, vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,025—En vertu d'un ordre de vente en date du 14 novembre 1888, lancé dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et adressé à Charles W. Drown, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, et à Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Co et de Henry Groebel et Olivier Marionneaux, ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite avec les conditions ci-après mentionnées, nous soussignés Charles W. Drown, Shérif Civil et Olivier Marionneaux, syndic et conjointement au dit ordre, la propriété ci après décrite sera offerte en vente à l'enchère publique aux conditions ci-dessous mentionnées à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, SAMEDI 22 décembre 1888, à midi à savoir—

Le tout d'un certain morceau de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou concernent, [illegible] connu et désigné comme Plantation Evergreen, située dans la paroisse de Terrebonne [illegible] [illegible]

CHAS. W. DROWN,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans,

Olivier Marionneaux, syndic des créanciers de Henry Groebel & Cie., et d'Henry Groebel et d'Olivier Marionneaux.

19 nov—19, 26—déc 3, 10, 17, 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter J. Morton vs. Geo. E. Guedry.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 25,261—En vertu d'un d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 22 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros un et deux de l'ilet No 23 du plan primitif du faubourg Plaisance, bornés par les rues Carondelet (anciennement Apollon), Baronne (anciennement Bacchus), Delachaise et l'Avenue Louisiana, mesurant chaque trente pieds sur l'Avenue Louisiana, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles, le lot No un formant l'encoignure de l'Avenue Louisiana et de la rue Carondelet.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

19 nov—19 26 déc 3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr. J. S. Carter vs. Mme Anna Lamantia et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,277—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 décembre, 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues du Bassin, (anciennement St-Jean), Poydras, Lafayette, (anciennement Hevia) et Remparts (anciennement Cirque), désigné par le numéro 5, sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer, daté le 9 mars 1838; le dit lot formant l'encoignure des rues Bassin et Lafayette et mesurant quarante-deux pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Lafayette, sur une profondeur de cent pieds et face à la rue Bassin, entre lignes parallèles.

Acquis par Mme Lamantia de Joseph Torre, d'après un acte de Emile Bouny, notaire, le 20 octobre, 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

14 nov—14 21 28—déc 5 12 15

Faites faire vos portraits

Pour les offrir comme cadeaux de fêtes

—CHEZ—

SIMON

188 rue du Canal, près du Grand Opera House et 21 rue Hôpital.

Photographies avec arrière plans fondés, Berlin-Minettes et statuaire une spécialité.

Crayons et Portraits de grandeurs naturelles à des prix très réduits.

28nov—1m dim

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry D. Ogden vs. Mlle Aimée Vignié.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,056.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Cinq lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 25 borné par les rues Général Scott, Millaudon, Wall et Esther, désignés par les Nos 6, 7, 10, 11 et 12 et mesurant comme suit: Lots 6 et 7 chacun vingt-huit pieds [28'] huit pouces [8"] de face à la rue Millaudon sur cent pieds [100'] de profondeur, et les lots 10, 11 et 12 chacun vingt-huit pieds [28'] huit pouces [8"] de face à la rue Général Scott sur cent pieds [100'] de profondeur.

2° Six lots de terre dans le même district, dans l'ilet No 26 borné par les rues Millaudon, Clinton, Wall et Esther, désignés par les Nos 5 à 8 inclusivement et 14 et 15, et mesurant comme suit: les lots 5, 6, 7, 8, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Esther sur cent quarante-deux pieds [142'] huit pouces [8"] et six lignes [6"] de profondeur, et les lots 14 et 15, chacun, trente pieds [30'] de face à la rue Wall sur cent quarante deux pieds [142'] huit pouces [8"] et six lignes [6"] de profondeur.

3° Onze lots de terre dans le même district, dans l'ilet No 254, bornés par les rues Washington, Cohn, Short et Huitième, désignés sur les Nos 3 à 12, inclusivement, et 24, et mesurant comme suit: lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Washington sur cent sept pieds [107'] six pouces [6"] de profondeur; les lots 11 et 12 chacun trente pieds [30'] de face à la rue Huitième sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur, et le lot 24 trente pieds [30'] de face à la rue Cohn sur cent cinquante pieds [150'] de profondeur.

Toutes ces propriétés ont été acquises par la défenderesse comme légataire universelle de la succession de Mme Anaïs Fortier No 23,637 d'après un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu et signé le 2 avril 1888.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 nov—déc 5 12 19 26 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ad. Schreiber & al, exécuteurs, versus C. E. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,352—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Chartres, Paix et Royale, qui figure entièrement sur un plan déposé au bureau de E. G. Gottschalk, ex notaire en cette ville, comme plan No 40, d'après ce plan le lot mesure vingt six pieds (26) six pouces (6) et quatre lignes (4) de face à la rue de Chartres, vingt sept (27) pieds et quatre (4) lignes de large dans le fond, quatre vingt cinq (85) et huit pouces (8) de profondeur sur la ligne vers la rue de la Paix, cinquante huit (58) et sept pouces (7) sur une première ligne de profondeur sur le côté vers la rue Esplanade puis courant vers la rue Esplanade six pouces (6) et puis une autre profondeur de vingt sept pieds (27) et un pouce (1), l'ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception et sans réserve.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26 nov, 26—déc 3 10 17 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, etc., d'une imprimerie, moteur électrique, etc.

Brander Smith & Cie. vs. Daily News Publishing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,027—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après, le VENDREDI 7 décembre 1888, à 10 heures A M., des propriétés suivantes:

Au local No 139 rue Poydras. Le contenu du local, consistant en grand cylindre double presse, un moteur électrique, automatique de Sprague, casses, caractères, presse à copier, casses de caractères, presses, règles, un coffre-fort, bureaux, tables, stove, etc., et autres effets appartenant à cette ligne d'affaires, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 nov—26 29—3 7 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, des installations, du stock, etc. d'une pharmacie et homoeopathie de [illegible]

Chs. Maduell vs. Gustave Léaumont.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,228—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés le LUNDI 3 décembre 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste-Anne entre les rues Royale et Chartres.

Un lot de vitrines, comptoirs, étagères, médicaments, drogues, trousses, pilules, flacons, articles pour toilette et autres articles [illegible], d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

22 nov—26 29—déc 3

ANNONCE JUDICIAIRE

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Isabella H. McIntyre et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 25,082—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 29 décembre 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues North St Francis et St Charles le désignés par le No 2 sur un plan et croquis dressé par [illegible] [illegible] de face à la rue Poydras sur une profondeur de soixante quatorze pieds (74) sept pouces (7) et une ligne (1) et ayant soixante onze pieds (71) du fond [illegible] de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Au comptant un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur, la somme de quatre cent vingt six dollars montant payé sur le stock, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er février 1881, et une autre somme de cent vingt quatre dollars le montant de contributions sur les dites actions du fonds capital, avec intérêt à 8 pour cent par an sur $142 00 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 pour cent sur $142 00, à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00 à partir du 1er décembre 1884 et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00, à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $142 00 à partir du 1er décembre 1887, aussi bien que les frais et charges de l'affaire, les taxes d'Etat et de ville dues au dite propriété. L'acquéreur assumera le résidu de la dite dette, capital hypothécaire qui n'est pas encore dû mais qui peut être appelé en vertu de la charte et loi de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir. La somme de cinq mille trois cent quatre-vingt-seize dollars et l'acquéreur devra assumer toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de la charte et loi, et le reste du prix de l'adjudication, s'il y a, comptant.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

26 nov—26—déc 3 10 17 24 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Fourneaux, stoves et poêles, etc., au No 131 rue Poydras.

Succession de Wm. E. Perry.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,241.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—MARDI, 4 décembre 1888, à 11 heures a. m., au local No 131 rue Poydras, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, en date du 20 novembre 1888, je procéderai à la vente du contenu du dit magasin, se composant de—

Fourneaux de cuisine, stoves, poêles, quincaillerie, faïence et verrerie, etc., etc., le tout par inventaire déposé dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

23nov—23 29—4déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, effets mobiliers, etc.

Succession de Louise Latchford.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 25,250.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—JEUDI, 6 décembre 1888, à 11 heures a. m., au local, coin Murat et Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, en date du 20 novembre 1888, je procéderai à la vente d'un assortiment général de meubles de maison et effets appartenant à la dite succession, le tout comme l'indique l'inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant.

23 nov—28 29—6 déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alfred Homes Steward.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", No 25,053, signé le 5 novembre 1888, il sera vendu à l'encan, SAMEDI, 8 décembre 1888, à 2 heures P. M. à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, la propriété ci-après décrite, à savoir: Deux certains morceaux de terre, ayant plus ou moins 161 acres, situés dans le township No 8, dans le district des terres S. O. de la Louisiane, amplement décrits dans les Patentes d'Etat No 1908 et 1972 en date du 14 juillet et 23 novembre 1874, qui seront lues au moment de la vente.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

B. ONORATO, Encanteur.

7 nov—7, 10, 17 24—déc 1, 8.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Metropolitan Bank vs John J. Haydel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 24,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains morceaux ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2 de l'ilet No 7, borné par les rues Broad, Washington, Lepage et Septième, sur un plan dressé par C. A. De Armas, voyer général, du premier septembre 1859, annexé pour référence à un acte d'achat de la dite portion No 2 par Henry Tabary de J. O. Théard, passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, le 18 février 1860, et conformément auxquels les dites portions ou morceaux de terre mesurent chacun, au pied américain, cent pieds [100] cinq pouces [5] six lignes [6] de face à la rue Broad, quatre-vingt-quinze pieds [95] dix pouces [10] sept lignes [7] de largeur dans le fond, par les profondeurs suivantes, à savoir: La portion No un mesure deux cent seize pieds (216) sept pouces [7] et une ligne [1] de profondeur et de face à la rue Lepage, et cent quatre-vingt-cinq pieds [185] six pouces [6] sur la ligne qui la divise de la portion No deux et la portion No 2 mesure cent cinquante-quatre pieds [154] quatre pouces [4] sur la ligne vers la rue Washington et cent quatre-vingt-cinq pieds [185] six pouces [6] sur la ligne de la portion No un. Lesquels portions ou morceaux de terre sont composés comme suit, à savoir: les Nos 1, 2 et 3 sur un plan dressé par C. Giroux, ancien architecte, le 20 avril 1853, et déposé comme plan No 56 dans les livres de plans en l'étude d'Achille Chiapella, ancien notaire en cette ville, et une portion de terre désignée par la lettre "A" sur un plan annexé à un acte d'acquisition par le dit Tabary de Théard, passé pardevant le dit notaire Bouny le 24 août 1859 et la portion No 2 du tout du lot de terre désigné par le No 4 sur le dit plan de Giroux, d'une portion de terre étant une partie du lot de terre désigné par le No 14 sur un plan dressé par B. Lafon, ancien voyer, et déposé en l'étude de Pierre Pédesclaux, ancien notaire en cette ville, le 9 juin 1809 et une portion de terre désignée par la lettre B sur le plan ci dessus mentionné, annexé au dit acte du 24 août 1859 pardevant le dit E. Bouny, notaire. Les dites portions A et B constituant ensemble les lots de terre désignés par les numéros cinq et six sur le dit plan de Giroux. Le tout du dit ilet No 7. 2° La moitié qui reste [étant la plus près de la rue Broad] d'un certain lot de terre situé dans le même district et ilet et désigné par le No 9 sur un plan particulier dressé par J. N. Depouilly, ancien voyer, le 20 avril 1858 et enregistré dans l'ancienne Troisième Cour de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Gaspard Didier et al vs. E. H. Duell, la moitié du dit terrain mesurant au pied français, trente pieds (30) de face à la rue Lepage sur une profondeur de cent quatre-vingt pieds (180) entre lignes parallèles et tout ce dans le fond à la propriété présentement créée et est désigné par la lettre "B" sur un plan particulier annexé à un acte de donation et la moitié du lot du dit Tabary à sa fille Mme J. H. Aykes passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire en cette ville, le 24 février 1872. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Sherif civil pour la paroisse d'Orléans.

27nov—27—4 11 18 24 29déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward A. Cotton vs. Mme E. H. Barton et son mari E. H. Barton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,144—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro quatre de l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Roman et Prieur, sur un plan de F. N. Tourné, architecte du 21 janvier 1853 et déposé à l'étude de J. Lisbony, ancien notaire de cette ville, suivant le dit plan le dit lot mesure en mesure américaine vingt six pieds onze pouces et 4/8 de face à la rue Ste Anne, cent vingt pieds de profondeur sur la ligne le séparant du sept pieds deux pouces et six lignes de profondeur sur l'autre côté et vingt six pieds onze pouces et 4/8 de largeur sur la ligne du fond.

2. Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges lui appartenant situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Roman, Prieur et Maine, désigné par le numéro du lot sur un plan fait par Louis Surgi, daté du 15 mai 1848 et déposé à l'étude de C. V. Foulon, notaire de cette ville, le dit lot mesure en mesure anglaise vingt six pieds neuf pouces et 4/8 de face sur la rue Ste Anne sur une profondeur de cent dix-sept pieds et six lignes.

Les propriétés ci-dessus ont été acquises par la défenderesse, Mme E. H. Barton, par acte de James Simeon, conformément à un acte fait pardevant A. V. Philips, notaire, le 7 octobre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

30oct—30—6 13 20 27nov—1er déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

David T. Weil vs. La Enterprise Gimning and Manufacturing Company de la Louisiane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,135—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 1er décembre 1888 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et les droits, voies et servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Front, Nouvelle Levée, Thalie et anciennement Ursulines, [illegible] désigné par le numéro Dix, mesurant vingt-quatre pieds (24) de face à la rue Front, sur cent six pieds (106) de profondeur, entre lignes parallèles.

2. Un certain lot de terre avec tout ce qui y appartient droits, voies et privilèges y appartenant situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Front, Nouvelle Levée, Thalie et Erato désigné par le numéro Onze, et mesurant vingt quatre pieds (24) de face à la rue Front sur cent six pieds (106) de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle Julia Cox vs Arthur J. Quinn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,106—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Erato, Clio, Jacob (actuellement Freret) et Solis actuellement Locust, le dit lot étant désigné par le No onze [11] dans l'ilet. No quinze et mesurant trente deux pieds de face à la rue Solis, actuellement la rue Locust, sur cent vingt six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales, le tout d'après un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 5 février 1846 et déposé au bureau de Jules Mossy, ex notaire en cette ville, et tous les droits y appartenant en quelque sorte que ce soit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil du contenu et installations des magasins de variétés et d'articles de toilette pour messieurs, No 22 rue de Chartres et No 66 rue Douane, consistant d'un fonds de marchandises de valeur et très attrayant appartenant à ce genre d'affaires, telles que bas, chaussettes, châles, essuie-mains, chemises, chemises de peau (coton, laine et flanelle), caleçons, jerseys, corsets, jacquettes, capuchons, cravates, nœuds, gants, ombrelles, nécessaires, cols, manchettes, porte-monnaies, carnets, cadres, peignes, brosses, savon, parfumerie, pendules, encre, épingles, aiguilles, boutons, etc., et autres articles trop nombreux à décrire.

Aussi, comptoirs, tables, étagères, meubles de bureau, etc., coffre-fort à combinaison, etc.

Le tout à être offert et vendu en lots.

dans l'affaire de

Félix Loeb & Bros., vs D. A. Mayer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,833—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 16 novembre et signé le 21 novembre 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI, 3 décembre 1888, à 11 heures A. M., de la propriété ci après décrite, à savoir:

Au local, No 22 rue de Chartres, et No 66 rue Douane, (les dits deux magasins se joignant dans le fond.)

Tout le contenu des deux dits magasins, consistant de marchandises et d'articles, etc., énumérées, ci-dessus, tout comme l'indique l'inventaire déposé en mon bureau.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

22 nov—22 26 29—3déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. M. Lamotte vs Andrew Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,163—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre désignés par les numéros treize et quatorze d'après une esquisse de W. H. Seymour, situés dans le Cinquième district de cette ville, dans l'ilet 215 compris entre les rues Madison, Monroe, DeArmas et La Peyrouse, anciennement désigné comme l'ilet No trente [30] de McDonoghville, sur un plan dressé par L. H. Pillé, voyer, et déposé au bureau de Charles E. Fortier, ex-notaire en cette ville d'après le plan No trente [30] de son livre de plans No un [1] et actuellement désigné comme ilet No 215, d'après une esquisse enregistrée au bureau de Wm H. Seymour, lesquels lots de terre mesurent, en mesure française trente pieds [30] de face chaque à la rue Monroe sur cent vingt pieds [120] plus ou moins de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

30 oct—nov 6,13,20,27—déc 1er

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence Brierre, sur l'avenue de l'Esplanade, No 399, située dans un charmant voisinage et une des plus belles résidences de l'Esplanade.

Vente de Syndic.

Dans l'affaire de Théodore Brierre & als vs. leurs créanciers—No 24,658.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 22 décembre 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 novembre 1888, la propriété suivante, savoir—

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, désignée par les Nos 4, 5, 6 et 7, dans l'ilet borné par l'avenue Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Rocheblave et Dorgenois, laquelle portion de terre mesure 144 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue de l'Esplanade, 146 pieds 1 pouce 2 lignes de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur vers la rue Dorgenois de 167 pieds 5 pouces 6 lignes et 178 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne opposée vers la rue Rocheblave.

Ensemble une magnifique et agréable résidence à étage, construite à distance de la rue, ayant toutes les commodités voulues; les corridors, le salon, le fumoir (sitting room), la salle à manger, les chambres à coucher sont tapissés et artistement décorés. La maison est parfaitement disposée, le gaz y étant introduit partout. Le rez-de-chaussée se compose d'une galerie sur le devant, derrière et sur le côté, vestibule, salon, fumoir, salle à manger, cuisine et office, à l'étage supérieur, vestibule cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette, chambres à domestiques, chambre à bains et lieux à l'anglaise, etc.

Le jardin est magnifiquement arrangé et planté d'une collection d'arbustes, de fleurs de beaux orangers en rapports, pêchers, etc. Aussi, une fontaine dans le jardin avec aquarium, deux belles citernes, hydrants dans la cour et dans le jardin, une belle écurie bâtie dans le fond du terrain faisant face au Chemin du Bayou, cour briquetée, etc., etc.

Les édifices sont en parfait ordre ne requérant aucune réparation quelconque. La localité et le voisinage sont charmants, les personnes en quête d'une demeure des plus confortables sont invitées à examiner la susdite propriété.

S'adresser à l'encanteur pour une carte de visite.

Le tout d'après le plan dressé par A. de Armas.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis sur hypothèque, portant 7 pour cent par an de date jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, et contiendra toutes les clauses pénales d'usage, un dépôt de 10 pour cent sur le montant de la vente devra être effectué par l'acquéreur aussitôt l'adjudication afin de garantir la vente.

17 nov—17 24—déc 1 8 15 22

Propriété rue Mandeville, Troisième District.

Succession de M. et Madame Charles Piepenbring.

No 24,517—Division A—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 1er décembre 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente signé le 23 octobre 1888 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé, la propriété suivante, savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent dans l'ilet compris par les rues Mandeville, Espagne, Lavée et Victoire maintenant Decatur, désigné par la lettre B d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte passé devant Pierre Caudrain alors notaire en cette ville le 7 mai 1857, lequel lot de terre mesure conformément au dit plan 18 pieds 6 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant Omar Villere, notaire.

Un dépôt de 10 0/0 sera requis comptant sur le prix de l'adjudication.

28 oct—nov 3,10 17 24—déc 1

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Premier District.

La belle et élégante maison de résidence double à deux étages, Nos 275 et 277 rue Magazine.

Vente pour opérer un partage.

Mme Daniel Haley vs. Mme Jennie Lampman, épouse, etc.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D—No 24,803

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 7 rue Bienville—SAMEDI, 15 décembre 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre l'Allée Commerciale et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 5 novembre 1888, et signé le 6 novembre 1888 sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, dans l'affaire sus-mentionnée, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le premier district de cette ville, désigné par le No 6 du carré d'ilet borné par les rues Magazine, Camp, Thalie et Melpomène, d'après un plan de E. Terrière daté du 30 avril 1860 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, le dit terrain mesurant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade sur la rue Magazine, sur 191 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur, mesure américaine, étant la propriété acquise par ladite Mme Daniel Haley et la dite Mme Jennie Lampman par acte de partage passé pardevant Jules A. Ducros, notaire, le 27 février 1867, inscrite au bureau de l'annotateur de cette ville livre 9 folio 175.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à deux étages, couverte en ardoises, et avant de chaque côté. Le rez-de-chaussée comprend grands salons doubles et galerie au premier étage deux chambres, galerie et cabinet. La cuisine contient trois chambres aux deux étages. Gaz dans toute la maison et un grand balcon et galerie à la façade. Dans les deux cours il y a des citernes, un hydrant et des lieux d'aisance.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1888, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10nov—10 17 24—déc 1 8 15

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre de valeur dans le Premier District,

Dans l'affaire de Samuel C. Theleman vs. Mme Jennie Waters et als.

Vente pour un partage.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 22 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 18 mai 1888 et signé le 24 mai 1888, et conformément à un autre décret de la dite Cour, daté le 9 novembre 1888, Dossier No 23,764, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—

Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les Cypress, Willow, Claiborne et Lafayette désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pillé, voyer, en date du 3 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, et conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Cypress sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Willow et Cypress.

Les dimensions ci-dessus indiquées sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Hunter Stewart, voyer, daté le 16 juin 1888, et seront montrés sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles. Les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, comprenant les taxes dues et exigibles en 1888. Dix pour cent seront requis en dépôts pour assurer la vente.

13 nov—13 18 25—déc 2 9 15 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétété de valeur

Dans le premier district, Nos 100 et 102 rue Prytanée.

Résidence double.

Succession de Mme Maria G. Awald, épouse décédée de Lawrence H. Christeson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 25,111.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 1er décembre 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et suivant un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 26 octobre 1888, dossier No 25,111, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Terpsichore, Colisée, Euterpe et la Place du Colisée, désigné par le No 5 et mesure 32 pieds de face sur la rue Prytanée et 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec un morceau de terre de 3 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de 64 pieds et formant une allée pour l'usage en commun avec les autres propriétés; le tout plus ou moins et conformément à un plan fait par Hunter Stewart, voyer, en date du — octobre 1888. Les améliorations consistent d'une résidence à deux étages connue par les Nos 100 et 102 rue Prytanée.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 oct—28—nov 4 11 18 25—déc 1er.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, literie, etc.

Succession de Mary Mecker, femme décédée de M. Hammerling.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B—No 25,343.

PAR BRIGNONI & BLAKELEY, — A. Brignoni, encanteur, — Bureau: Nos. 38 rue Royale—VENDREDI, 7 décembre 1888, à 11 heures a. m., à la salle d'encan, No 38 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, en date du 22 novembre 1888 il sera vendu un assortiment général de meubles de maison, miroirs, tableaux, literie, etc., appartenant à la dite succession; le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant.

24nov—24,28—7déc

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,

108 .... Rue Conti 108

Sept—Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage No 593 rue South Franklin.

SAMEDI, 29 décembre 1888, à 12 M. à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans la succession de Lavinia Phillips Henderson, No 25,332 il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District dans l'ilet borné par les rues St-David, St Patrick, Septième et Harmonie. Le dit lot est le No 9 et mesure 25 pieds de face à la rue St David actuellement South Franklin sur 100 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. La maison a 3 chambres, cuisine, citerne, etc.

Conditions—Comptant. Un dépôt au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Joseph D. Taylor, notaire public.

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

28 nov—28—déc 8, 15, 22, 29.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La vente la plus attrayante de la saison.

Propriétés centrales et commerciales. Trois grands magasins dans les bâtisses Zacharie.

Sur la rue St. Charles, entre Canal et Commune.

Un placement rémunérateur et rapportant un joli revenu.

Vente positive pour un partage

A l'encan, avec un long crédit et avec un intérêt très bas.

Benjamin Newgass et als. vs. Betty Newgass et als.

No 21,630.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Vente pour un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 22 décembre 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu de plusieurs jugements rendus dans l'affaire ci-dessus et d'un ordre en date du 10 février 1888, par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés de valeur ci-après décrites à savoir—

Propriété du Premier District.

Trois magasins en briques à quatre étages, formant une partie des bâtisses Zacharie et Victoria Row, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Canal, Camp et Commune et décrits comme suit—

1. Le magasin No 20 rue St Charles, le lot est désigné par la lettre E sur un plan de F. [illegible] 30 avril 1881 et mesurant au pied anglais 21 pieds 11 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 97 pieds 5 pouces [illegible] [illegible] [illegible] Le magasin [illegible] M. Pons [illegible] par an, avec un bail [illegible] [illegible] $2400 par an [illegible] [illegible] The Famous Hat Store.

3o Le magasin No 24 rue St Charles [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire, No 21 Passage de la Bourse.

20nov—20 24—déc 1 8 15 18 21 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété avec jardin et laiterie.

Succession de Er. Gray Willett.

No 24,260—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District paroisse d'Orléans, daté du 5 novembre 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Conti, Dupré et Gayoso désignés comme les terrains de 8 à 12.

Les terrains de 8 à 11 mesurant 25 pieds 9 pouces et 2 lignes de façade rue Bienville, sur 111 pieds, 4 pouces et 7 lignes de profondeur. Le No 11 formant le coin des rues Bienville et Gayoso. Le terrain No 12 mesure 26 pieds de façade rue Gayoso, sur 111 pieds, 4 pouces et 7 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage avec cuisine, écurie, etc., portant le No 607 rue Bienville.

Conditions—Comptant: 10 pour cent payés au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Fred. Zengel, notaire.

6nov—6 17 24 déc 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Ulrich.

No 24,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er décembre 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 13 septembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci après, à savoir—

Le cottage en bois à un étage, No 46 rue Amelia, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Amelia, Peniston, Live Oak et Laurel. Le lot est désigné comme le No 20 et mesure 30 pieds de face à la rue Amelia sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans représentés par des billets de l'acquéreur tirés par lui à son ordre et endossés par lui, datés le jour de la vente et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement; les dits billets seront garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue. La propriété devra être assurée pour toute sa valeur par l'acquéreur et la police d'assurance transférée aux détenteurs des dits billets comme sécurité additionnelle. L'acquéreur assumera au-dessus de son adjudication, toutes les taxes de l'année 1888, et pour se légaliser dans l'acte de vente en cas de procédures légales pour forcer le paiement des dits billets pour cent sur le montant en litige comme frais d'avocat—l'acte de vente devra contenir la clause de non alienando et hypothèque spéciale et toutes autres clauses de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire.

Oct 30—nov 10, 17, 24—déc 1.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Premier District,

Coin des rues Clio et Liberty.

Succession de Rose McEntee, épouse de Michael Clark.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 25,148.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—George G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 170 rue Commune.—SAMEDI 22 décembre 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B" daté 16 novembre 1888 et rendu dans la succession ci dessus intitulée.

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Howard, Clio et Erato, formant l'encoignure des rues Clio et Liberté et mesurant 39 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Liberté sur 81 pieds de profondeur et de face à la rue Clio et entre lignes parallèles, le tout plus ou moins borné à l'arrière par une allée commune de 3 pieds de largeur, en commun avec ce lot et autres lots, et le privilège de s'en servir.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois, à un étage servant à la fois de magasin et de résidence et emplète d'environ 1 pied sur le terrain adjacent. Le voisinage est bien habité et près du Nouveau Bassin. Les chars des rues Clio et Erato passent devant la propriété.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et lien des vendeurs portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 0/0 devront être déposés au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Woulfe & Ronan, notaires, aux frais des acquéreurs.

17 nov—17 18 24—1 8 15 22 déc

VENTES A L'ENCAN

Résidence agréable.

No 166 rue du Quartier, entre les rues Tremé et St-Claude.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—Le SAMEDI, 1er décembre, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues du **Quartier, Tremé, Chemin du Bayou et St-Claude**, mesurant 27 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue du Quartier, sur une profondeur irrégulière d'environ 84 pieds et 27 pieds 7 pouces 4 lignes dans le fond. Pour mesures correctes voir le plan à la Bourse.

Les améliorations comprennent une résidence agréable en bois à deux étages et une bâtisse en bois à deux étages attenante à la maison principale, le tout couvert en ardoises, ayant au rez-de-chaussée salon et salle à manger, corridor sur le côté, deux cabinets, à l'étage supérieur deux grandes chambres à coucher et trois cabinets, quatre chambres dans les dépendances, lieux d'aisance, citerne, waterworks, hangar, etc.

Termes et conditions—1/3 ou plus comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur endossés, datés le jour de la vente, portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'à paiement avec hypothèque spéciale et lien du vendeur. 5 0/0 frais d'avocat, le transfert de l'assurance et toutes les clauses de garantie usuelles contenues dans les actes de vente.

L'acquéreur déposera avec l'encanteur 10 0/0 de son enchère au moment de la vente, et assumera le paiement des taxes pour l'année 1888 au-dessus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

25nov

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Pharmacie Ducongé.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet.—LUNDI, 3 décembre 1888, à 11 heures a. m., **si elle n'est pas vendue antérieurement à une vente privée**; il sera vendu à l'encan au No 29 rue de Chartres entre les rues Douane et Bienville, **sans aucune réserve:**

La Pharmacie **Ducongé**, établie depuis soixante-quinze ans avec son bon vouloir, médicaments français, anglais, patentés, et autres médicaments, instruments de chirurgie et autres installations de gaz et du magasin, comptoirs, étagères, coffre-fort, meubles de bureau, etc., etc.

Le tout sera offert en bloc, et s'il ne l'est pas vendu on le détaillera par lots.

Toutes informations quant aux affaires de la maison seront données avec plaisir en s'adressant à M. A. Carrouché sur les lieux.

Le magasin peut être loué à bas prix.

Conditions—Comptant.

19 nov—au 3 déc.

COTTAGE,

No 29 rue Miro, entre Gasquet et Palmyre.

Succession de Wm M. Miller.

No 22,950—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1888 à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 octobre 1888, pour compte de la dite succession—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 551, borné par les rues Miro, Gasquet, Tonti et Palmyre et désigné par le No 25, sur un plan fait par L. N. Tourné en date du 24 novembre 1871 et déposé en l'étude de Amedée Ducatel, acte de vente de plan No 41 du livre de plan No 2 le dit lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue Miro sur 102 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations consistant en un cottage, [illegible] sur la rue avec [illegible] [illegible] connu sous le No 29 rue Miro.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 nov—3 10 17 24—déc 1 8

PLACEMENT DE CHOIX

DANS DES PROPRIÉTÉS DU DEUXIÈME DISTRICT.

Nos. 302 et 302 1/2 rue Dumaine, entre les rues Roman et Derbigny—Double corps de logis élégant en bois.

No 328 rue Dumaine, entre Prieur et Roman, grand terrain avec cottage retiré de la rue.

Nos. 344 et 344 1/2, 346 et 346 1/2 et 348 et 348 1/2 rue Dumaine, entre les rues Johnson et Prieur—Trois cottages élégants et presque neufs.

No 350 rue Dumaine, cottage élégant, élevé et presque neuf.

Succession de Julia Conway, veuve décédée de E. M. Blanc.

No 25,040—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de [illegible] [illegible] Fred D. K[illegible], juge de la Cour [illegible] [illegible] Division A, actuellement en congé, en date du [illegible] octobre 1888, pour compte de la succession ci-dessus, la propriété de valeur décrite ci-après, à savoir:

1° **Un lot de terre** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 4 dans l'ilet borné par les rues **Dumaine, Ste-Anne, Derbigny et Roman**, sur un plan dressé par [illegible] Castaing et mesurant en mesure américaine **33 pieds 1 pouce 2 lignes** de face à la rue **Dumaine** sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un double corps de logis élégant en bois, recouvert en ardoises, connu par les numéros municipaux 302 et 302 1/2 rue **Dumaine**, ayant salon, deux chambres à coucher, cuisine attenante à la bâtisse principale, [illegible] [illegible] [illegible] etc. Loué à raison de [illegible] piastres par mois chaque corps de logis.

2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le deuxième district de cette ville, désigné par la lettre A dans l'ilet borné par les rues **Dumaine, Roman, Ste-Anne et Prieur**, sur une esquisse annexée au dit acte de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] notaire, le dit lot mesure [illegible] pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 201 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le côté vers la rue Roman et 199 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le côté qui la sépare de la rue Prieur. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage recouvert en ardoises, retiré de la rue, ayant deux chambres, deux cabinets dans la bâtisse, avec deux chambres, hangar, pigeonnier, lieux d'aisance, grand puits, magnolias et plaqueminiers, citerne, etc., désigné par le numéro municipal 328 rue Dumaine.

3° Quatre lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C et D dans l'ilet borné par les rues **Dumaine, Prieur, Johnson et Ste-Anne**, sur une esquisse de E. Pilié, datée le 9 octobre 1888, annexée à l'inventaire de cette succession pris par F. J. Dreyfous, notaire, le 10 octobre 1888, d'après la dite esquisse les dits lots mesurent, à savoir: Lot A, trente deux pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur; lot B et C mesurent chaque trente trois pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur, et le lot D vingt-trois pieds neuf pouces de face à la rue **Dumaine sur cent dix pieds de profondeur.**

Les améliorations sur les lots A, B et C comprennent trois corps de logis doubles, élégants, en bois et à un étage, recouverts en ardoises, connus par les numéros municipaux 344 et 344 1/2, 346 et 346 1/2 et 348 et 348 1/2 rue Dumaine, ayant trois chambres, salons, cuisine attenante à la bâtisse principale, une grande chambre, citerne, lieux d'aisance, etc., à chaque corps de logis.—Loués à raison de $14 par mois chaque corps de logis.

Les améliorations sur le lot D comprennent un cottage élégant, élevé, recouvert en ardoises, connu par le numéro municipal No 350 rue Dumaine, avant salon et salle à manger, deux grandes chambres à coucher, cabinet, gaz partout, tisse principale, ayant une chambre, hangar pour le charbon et le bois, lieux d'aisance, citerne, etc.—Loué à raison de $19 par mois.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs et renfermeront les clauses de garantie usuelles de transfert d'assurance, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures, etc.

Le tout sera vendu libre de taxes jusqu'à la date de la vente. Pour plus amples détails voir les plans d'Edgar Pilié, voyer, daté le 10 novembre 1888 qui seront exposés à la Bourse. On peut visiter la propriété à n'importe quel moment avant la vente.

10nov—10,17,24—1,8,15déc

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage à double corps de logis.

No 186 rue Willow entre les rues Lafayette et Cypress.

Succession de Wm. Kenny, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos. 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, par ordre de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis, de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, daté le 2 novembre 1888, dossier No 4709, pour compte de la succession de William Kenny, décédé, il sera vendu à l'enchère publique.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Cypress et Lafayette, désigné par le numéro 4, lequel mesure 27 pieds de face à la rue Willow, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent **un cottage en bois à double corps de logis**, recouvert en ardoises, connu comme le No 186 rue Willow et ayant quatre chambres et une citerne de chaque côté et rapportant $17 par mois.

Conditions.—Comptant en passant les titres. 10 pour cent payé comptant sur les lieux. Les taxes de 1888 seront payées par le vendeur.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

13nov—13,18 25—3,9,15déc

L'Abeille de

COMPAGNIE

Le Steam

BASH

Pianos GA

DATE DE

COM

D'ASS

NOUVELL

Capital

FEUI

No 41.

LES DRAM

COMTES

PAR EMILE

[illegible]